



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

8 M A R S 2 0 2 1

Journée internationale de lutte pour le droit des femmes

Les inégalités frappent toujours autant les femmes dans la sphère professionnelle et sociale, malgré tous les discours sur l'équité et les textes sur l'égalité entre les sexes. Au fil des années, les avancées obtenues en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, au travail comme dans l'ensemble de la société, ne sont pas le fruit du hasard mais elles sont bien directement liées aux mobilisations sociales et aux luttes. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est donc pas "naturelle".

La recherche d'égalité et de liberté dans tous les domaines est une question fondamentale pour la CGT en vue d'une société démocratique fondée sur la satisfaction des besoins humains, la paix, la solidarité. Les stéréotypes culturels relatifs à la place des femmes se retrouvent au niveau familial, au niveau social, au niveau politique, au niveau du monde du travail.

L'égalité entre les femmes et les hommes est trop souvent considérée comme acquise

Les femmes représentent la moitié de la population active aujourd'hui, pourtant les inégalités persistent. Les femmes restent concentrées dans peu de métiers et secteurs, dans les emplois les moins qualifiés, alors même qu'elles sont plus diplômées que les hommes.

Les femmes gagnent un salaire de 26 % inférieur à celui des hommes et touchent une pension de retraite de 40 % plus faible.

L'égalité professionnelle doit être mise en place

- ➔ 80 % des travailleurs pauvres sont des femmes
- ➔ 85 % des postes à temps à partiel sont occupés par des femmes
- ➔ 80 % des salariés au SMIC sont des femmes
- ➔ 57 % des chômeurs non indemnisés sont des femmes
- ➔ 57 % des bénéficiaires du RSA sont des femmes
- ➔ 56 % de femmes touchent le minimum vieillesse
- ➔ Une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les 2 jours ½
- ➔ 4,7 % des viols se passent sur le lieu de travail, ainsi que 25 % des autres agressions sexuelles : grossièretés, attouchements, chantages, tentatives de viols

Rassemblement place du Général de Gaulle à 11h30 à Marseille

Le 8 mars, la CGT du Département sera mobilisée avec les sages-femmes afin de porter leurs revendications :

- ▶ Une refonte des grilles salariales et du régime indemnitaire des sages-femmes afin de mettre leur rémunération au niveau de leur formation et de leurs responsabilités et de reconnaître les sujétions liées à leur profession et à la continuité des soins.
- ▶ Obtenir les effectifs sous statut pérenne, seul à même de garantir une prise en charge de qualité et en toute sécurité des femmes, des nouveaux-nés et des co-parents, la règle devant être "une femme, une sage-femme".
- ▶ Obtenir l'arrêt des fermetures de maternité et de la diminution du capacitaire en lits.
- ▶ Engager sans délai une réflexion sur la formation et le niveau de reconnaissance de la qualification des sages-femmes.
- ▶ Obtenir une vraie reconnaissance globale du caractère médical de leur profession en PMI, mais plus largement en tous lieux et pour tous les types d'exercice.

Les personnels en lutte, exigent une réponse à leurs revendications :

- Un véritable reconnaissance des qualifications.
- L'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité.
- La titularisation et la résorption des emplois précaires.
- L'abrogation des journées de carence.
- La défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires.
- Le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux.
- Le financement à la hauteur des besoins de la Sécurité sociale.
- Un système de santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population.

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, LE 8 MARS
AVEC LES SAGES-FEMMES DU DÉPARTEMENT,
ON NE LÂCHE RIEN !**